

Groupe de travail sur la responsabilité sociale

MANDAT

Mis à jour en juillet 2018.

Principe

Le Groupe de travail sur la responsabilité sociale du Collège des médecins de famille du Canada s'appuiera sur les principes énoncés dans la définition de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour la notion de responsabilité sociale en éducation médicale (Boelen, Heck et l'OMS, 1995). La responsabilité sociale désigne l'obligation de définir les principaux problèmes de santé selon quatre valeurs : la pertinence, la qualité, l'efficacité et l'équité. Cela demande que les médecins interviennent auprès des patients, des collectivités et des responsables des politiques afin d'honorer leur contrat social avec la société. Pour cela, il faut se trouver des partenaires parmi les établissements universitaires, les établissements de santé, les décideurs et les professionnels de la santé, et forger un véritable partenariat avec la communauté, avec la volonté d'utiliser les principes de responsabilité sociale pour bâtir des systèmes de santé vigoureux.

But

Le Groupe de travail sur la responsabilité sociale conseille le Collège des médecins de famille du Canada (CMFC) pour ce qui touche la responsabilité sociale, et il évalue les besoins, les possibilités et les obstacles qui sont liés à la médecine de famille et à l'exercice de cette discipline.

Responsabilités

- Explorer des avenues et des stratégies pour intégrer des considérations de responsabilité sociale et de justice sociale dans les programmes et les activités du Collège, comme il convient conformément aux buts et objectifs stratégiques du CMFC.
- Susciter l'engagement des étudiants en médecine, des résidents et des médecins de famille en pratique en discutant des moyens de venir en aide aux populations marginalisées et vulnérables.
- Conseiller les dirigeants du CMFC sur les manières de communiquer et de collaborer avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ainsi qu'avec les organismes sans but lucratif et non gouvernementaux qui se consacrent à des enjeux de responsabilité sociale et de justice sociale.
- Aider les autres départements et comités du CMFC, au besoin, à accroître la sensibilisation et à mettre en œuvre des initiatives de responsabilité sociale dans leurs propres activités.

- Identifier continuellement les besoins, les possibilités et les obstacles liés à la responsabilité sociale pour les membres du CMFC et déterminer la direction que prendra l'organisation à cet égard. Étudier les initiatives déjà en cours, à l'interne comme à l'externe, et cerner les lacunes.

Imputabilité

Le Groupe de travail relève du directeur général, Services aux membres et relations externes. Il reçoit principalement le soutien du service des Politiques en matière de santé et relations gouvernementales.

Membres

Le Groupe de travail sera composé des personnes suivantes :

- Un président
- Cinq représentants des membres : ceux-ci seront sélectionnés par le président, en consultation avec le directeur des Politiques en matière de santé et relations gouvernementales et avec l'approbation du directeur général des Services aux membres et relations externes ; l'un des cinq membres doit être résident en médecine familiale
- Deux membres qui ne sont pas médecins, de la population générale, qui représentent les personnes ayant une expérience concrète et parlent au nom des patients
- Personnel de soutien : directeur, Politiques en matière de santé et relations gouvernementales ; responsable, Politiques en matière de santé et relations gouvernementales ; et analyste des politiques en matière de santé, Politiques en matière de santé et relations gouvernementales

Mandat du Groupe de travail

Le mandat du Groupe de travail sur la responsabilité sociale est revu périodiquement à la discrétion du Conseil d'administration, dans la mesure où il continue de soutenir les besoins du CMFC, tels que présentés dans le [Plan stratégique de 2107 à 2022](#).

Fréquence des réunions

- Une réunion en personne par année budgétaire de tous les membres disponibles
- Une téléconférence d'une demi-journée menée annuellement à un intervalle régulier par rapport à la réunion en personne
- Quelques téléconférences sur des enjeux précis qui auront lieu entre les réunions officielles au gré du président

Références

Boelen C, Heck JE, Organisation mondiale de la santé, division des Ressources humaines pour la santé. Définir et mesurer la responsabilité sociale des facultés de médecine. Genève : Organisation mondiale de la santé ; 1995.

<http://apps.who.int/iris/handle/10665/66532>

Ce mandat a été approuvé par le Conseil d'administration en février 2018. Au moment de l'approbation, la responsabilité du groupe de travail a été transférée au directeur général, Services aux membres et Relations externes. Ce dernier a approuvé la mise à jour de juillet 2018.